



COMMISSION EUROPÉENNE  
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le directeur général

Bruxelles,  
MARE/Unité/ER

Cher Monsieur Brouckaert,

Nous vous remercions de votre avis sur la communication relative au fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche (PCP) <sup>(1)</sup> - notre référence Ares(2023)8424850. Le Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) émet des recommandations perspicaces et essentielles sur les différents sujets abordés dans la communication.

Permettez-moi de revenir sur certains sujets sur lesquels le CC EOS demande un complément d'information.

Tout d'abord, vous avez demandé plus d'informations sur le "Pacte pour la pêche et les océans". Ce pacte n'est pas un produit en soi à finaliser. Il s'agit plutôt d'un appel à l'engagement de tous les acteurs de la pêche en faveur d'un dialogue et d'une coopération continus, complets et constructifs, afin de relever les principaux défis auxquels est confrontée la pêche européenne aujourd'hui. Ce dialogue s'est intensifié au cours de l'année 2023 avec les conclusions de la présidence du Conseil <sup>(2)</sup>, l'avis du Comité des régions <sup>(3)</sup>, les rapports d'initiative du Parlement européen <sup>(4)</sup>, les contributions des États membres et les recommandations des conseils consultatifs, et il jette les bases d'une réflexion sur la manière de faire progresser la politique, d'exploiter pleinement les possibilités et les résultats obtenus à ce jour et de faire avancer la politique et sa mise en œuvre de manière significative. Votre recommandation et les réflexions détaillées qu'elle contient répondent exactement à cet objectif. Mener une réflexion et un dialogue communs sur les questions les plus pertinentes pour vous dans le cadre de la PCP et de sa mise en œuvre.

Notre prochaine réunion Inter-CC du 6 février fera également partie de ce dialogue et nous aidera à définir la voie à suivre. Je peux vous assurer que nous examinons ces recommandations en détail et que, dans les mois à venir, nous reviendrons plus en détail vers tous ceux qui y ont contribué.

---

(1) COM(2023) 103 final

(2) <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11053-2023-INIT/en/pdf>

(3) <https://cor.europa.eu/en/our-work/Pages/OpinionTimeline.aspx?opId=CDR-1876-2023>

(4) 2023/2049(INI), 2023/2124(INI), 2021/2169(INI)

M. E. Brouckaert  
Président du CCOS  
emiel.brouckaert@rederscentrale.be  
Crofton Road c/o BIM Dun Laoghaire  
Co. Dublin A96 E5A0  
IRLANDE

Dans cet esprit, à ce stade, permettez-moi de revenir avec vous sur certains des principaux éléments et questions.

Tout d'abord, pour répondre à vos questions concernant l'étude prospective sur les pêcheurs du futur et l'étude soutenant l'évaluation de l'obligation de débarquement, ainsi que la question de savoir si les parties prenantes, y compris les conseils consultatifs, seront consultées. Ces deux études ont été lancées et comprendront effectivement une consultation des parties prenantes.

Le projet de prospective participative à l'échelle de l'UE intitulé "Les pêcheurs du futur" vise à prévoir le rôle des pêcheurs dans la société en 2050 afin d'éclairer les décisions en matière de pêche dans les années à venir. Les pêcheurs sont confrontés à une multitude de nouveaux défis: le changement climatique, la concurrence croissante pour l'espace maritime, l'augmentation des coûts et la nécessité de passer à des énergies plus vertes, entre autres. Ce projet veut se tourner vers l'avenir et comprendre comment les pêcheurs envisagent leur futur. L'étude se déroulera jusqu'en 2024 et sera basée sur une étude documentaire, des entretiens, des événements et un dialogue. Un questionnaire présentant certains des résultats préliminaires sera partagé dans les prochains jours avec un large éventail de parties prenantes, au premier rang desquelles les conseils consultatifs. Parallèlement, le contractant et la DG MARE préparent une nouvelle présentation et une discussion lors d'un événement hybride le 19 mars 2023 pour lequel tous les conseils consultatifs recevront prochainement une invitation.

L'étude relative à l'obligation d'atterrissage a commencé début janvier 2024. Le rapport final devrait être présenté en janvier 2025. Les parties prenantes seront probablement consultées au cours des deuxième et troisième trimestres de 2024. Ces consultations se feront par le biais d'enquêtes en ligne et d'entretiens.

Pour les deux études, nous avons demandé aux contractants de prévoir suffisamment de temps pour que les CC puissent apporter leurs contributions, afin que vous puissiez discuter en interne et que vos commentaires et réponses tiennent compte de vos réalités et de votre point de vue.

La PCP comprend des règles de gestion des pêches visant à limiter l'impact de la pêche sur l'environnement, ce qui a un effet positif en termes d'atténuation du changement climatique. Elle contient des dispositions en faveur de l'adaptation qui fournissent des outils de gestion permettant de protéger la gestion des pêches contre le changement climatique et d'améliorer la résilience des écosystèmes, notamment en réduisant la pression de la pêche et en encadrant les flottes de l'Union européenne. Elle fournit des outils pour faciliter l'adaptation en réponse aux changements dans la distribution des stocks et aux effets négatifs du climat grâce à des stratégies de gestion fondées sur des données scientifiques, à une gestion flexible des quotas et à un soutien structurel ciblé. La communication sur la PCP comprend déjà des réflexions sur ce sujet, fondées sur des études réalisées en 2022. Les contributions des États membres et des parties prenantes, et en particulier les recommandations comme les vôtres, nous aident dans les réflexions à venir et je tiens à vous en remercier.

Enfin, permettez-moi de souligner que la Commission reconnaît la nécessité de suivre attentivement les évolutions futures et d'en tenir compte dans tout changement de politique à venir. Les nouvelles technologies, l'innovation et la recherche sont essentielles à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation.

Je me réjouis de la poursuite de notre coopération fructueuse. Si vous avez d'autres questions concernant cette réponse, veuillez contacter Mme Julia Rubeck, notre coordinatrice des conseils consultatifs, via la boîte aux lettres fonctionnelle [MARE-CC@ec.europa.eu](mailto:MARE-CC@ec.europa.eu).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Charlina VITCHEVA

c.c.: Mo Mathies [mo.mathies@nwwac.ie](mailto:mo.mathies@nwwac.ie)  
Matilde Vallerani [CC EOS matilde.vallerani@nwwac.ie](mailto:CC EOS matilde.vallerani@nwwac.ie)